L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 78 rue du Charron.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 31 AOUT 1879.

L'empoisonneuse de Lambeau.

Le télégraphe nous a annoncé que le corps d'enfant d'Alix-à-Scudamore avait été exhumé dans le cimetière de Lambeau, comté de Middlesex, en présence d'un grand nombre de spectateurs.

L'exhumation est une nécessité dans la commune de Lambeau, Baptistine Favet, veuve Philip. Elle avait à répondre de la mort violente de trois personnes : son mari, son oncle et une vieille femme dont elle occupait la domestique.

Voici en quelques mots le fait :

Il y a huit ans, au mois de février 1871, l'accusée, alors toute jeune femme et récemment mariée à un ouvrier de Lambeau, se présentait comme domestique chez une vieille dame, infirme et vivant absolument seule, Mme Martin. Ses services furent acceptés, et Baptistine Favet devint ainsi la servante, ou pour mieux dire la garde-malade de la vieille rentière de Lambeau. Elle seule l'approchait, elle seule préparait ses remèdes. Le 10 mars, au matin, c'est-à-dire moins d'un mois après l'entrée de la nouvelle domestique, Mme Martin succombait. Elle fut emportée par une crise soudaine et foudroyante : elle eut des vomissements, des frissons, suivis d'une sorte de léthargie, et le corps se refroidit insensiblement, jusqu'à la mort.

Et encore cependant qu'elle eût été l'agonie, un médecin de Lambeau avait pu visiter la mourante. Mais, malgré certains symptômes qui lui semblèrent singuliers, il crut à une attaque de choléra, et n'osa alors aucun soupçon.

Baptistine Favet, tout en larmes, ne voulut laisser à aucune autre femme le soin d'ensevelir le corps. Elle l'accompagna jusqu'au cimetière avec toutes les marques d'un grand chagrin.

Les scellés furent apposés dans la maison de Mme Martin. Les héritiers — des parents éloignés — se présentèrent, mais, à leur grand étonnement, il ne se trouva dans le secrétaire qu'une centaine de francs. Cependant on savait que la défunte était dans une situation aisée. On était parvenu à des époques récentes, elle avait prêté différentes sommes à des gens de gêne. On évalua les reconnaissances à...

Les reconnaissances étaient entre les mains de Baptistine Favet, la domestique qui, faisant brusque trêve à son chagrin, allait de débiteur en débiteur, se donnait à eux comme héritière de sa maîtresse et qui, exploitant à merveille les finesses villageoises, se faisait promettre le silence par les intéressés en leur donnant quittance pour une somme inférieure au montant de la dette.

Les héritiers de Mme Martin acquirent d'ailleurs la certitude que la maison avait été littéralement dévalisée ; la vieille dame, très avare, avait montré, à une époque récente, un nombre considérable de pièces d'or, notamment de pièces de 100 francs, qu'elle aimait à compter et recompter, assise dans son grand fauteuil de malade.

Qu'était devenu cet or ? On pensa que la servante l'avait volé, mais faute de preuves matérielles, une poursuite fut jugée impraticable, et Baptistine Favet put alors échapper à la justice.

Elle rentra chez elle, près de son mari, Barthélemy Philip, qui était employé dans une fabrique d'huile.

Barthélemy Philip avait trente ans ; il semblait jouir d'une santé excellente. On le disait bon ouvrier, travaillant avec régularité, et on lui reprochait seulement la faiblesse de caractère qui l'avait entraîné à épouser une femme de mœurs plus que douteuses, et dont on ne comptait plus les amants.

D'un de ces derniers il avait été, disait-on, un vieillard de Lambeau, Laurent Philip, oncle de celui que l'accusée avait épousé. Le vieux Philip n'avait point d'enfants ; il aimait beaucoup son neveu Barthélemy, et, en devenant sa nièce par alliance, Baptistine Favet put espérer qu'à une échéance plus ou moins proche le vieillard lui laisserait à elle-même et à son mari la totalité de sa fortune, qu'on évaluait à une dizaine de mille francs.

Cinq années se passèrent. Laurent Philip ne mourait pas. Et, toujours très vert et très vigoureux, il paraissait pour avoir, à l'égard de la femme de son neveu Barthélemy, certaines sentiments d'une tendresse expressive. Il faut croire cependant que cette affection, si elle existe, ne suffit pas à ces ardeurs persistantes, car, en 1876, il manifesta l'intention de se remarier.

Peu de jours après il tomba malade. Baptistine Favet en parut très peinée. Elle installa pour faire venir près d'elle le vieil oncle, et elle réussit à l'installer dans sa maison. Pleine d'empressement et d'attention filiales, elle se consacra dès lors, se garda malade assidue. Elle préparait les aliments du vieillard, elle lui faisait prendre ses remèdes.

Le 30 juin 1876, l'état de Laurent Philip s'aggrava subitement. Il avait la fièvre, une soif ardente le dévorait, et cependant des frissons parcouraient tous ses membres. Puis les vomissements commencèrent. Il eut pourtant la pensée de faire venir un notaire, devant lequel il instituait pour son légataire universel son neveu Barthélemy, et la force de signer cet acte suprême, puis il mourut.

Cette fin si prompte succédant à la mort si rapide de la vieille dame dont Baptistine Favet avait été la servante, donna lieu à bien des réflexions. Ceux qui approchaient Baptistine ressentaient comme une terreur ; mais par ce sentiment de prudence et de précaution qui est si vif à la campagne, personne n'osa dire tout haut qu'il avait des soupçons, personne ne prononça le mot, d'empoisonnement. C'est à peine si les mêmes timides répétèrent à demi-voix que "le vieux Philip était mort "bien vite et qu'on avait dû lui faire "prendre quelque chose."

Deux années se passèrent encore. L'héritage du vieil oncle avait passé sans difficulté entre les mains de Barthélemy Philip et de Baptistine Favet, sa femme. On était au mois de décembre 1878. Quelques semaines auparavant, cédant à une pensée affectueuse, le mari avait institué sa femme pour sa légataire universelle, et le testament, régulièrement dressé, était déposé chez un notaire de Lambeau.

Le soir du 30 décembre, après un souper qu'il avait pris seul dans son atelier, mais que sa femme avait préparé à la maison, Barthélemy Philip se sentit souffrant. Il fut forcé de retourner chez lui et de se coucher. La nuit fut mauvaise, et pendant toute la journée du lendemain, il fut pris de vomissements violents. Le malheureux se plaignait d'horribles douleurs dans tous les membres, il avait une soif ardente; sa femme était attentive auprès de son lit, empressée à le faire boire, à lui préparer ses potions. Le médecin croyait à une indigestion !

Barthélemy Philip mourut le soir du 31 décembre, des suites de cette indigestion singulière, et, quelques heures après qu'il eut expiré, sa veuve, déjà à demi rassurée, répétait devant les voisins : "Je ne "sais par de celles qui ne veulent pas se "remarier. Il faut bien que quelqu'un "gagne ma vie et celle de mon enfant." Cette fois, la clameur fut si universelle, si violente, que la veuve Philip fut arrêtée immédiatement.

On fit l'autopsie du cadavre de son mari : il était plein d'arsenic !

On remonta plus haut, et l'on exhuma le corps du vieux Laurent Philip, mort deux ans auparavant ; ce qui restait du cercueil et des entrailles était plein d'arsenic !

Enfin, on alla plus loin encore, et, du cimetière de Lambeau, on retira les restes d'une femme de Mme Martin, dont Baptistine Favet avait été la dernière servante ; l'accusée avait pénétré les victimes, le cerveau, les os !

Malgré ces charges accablantes, la veuve Philip nie énergiquement un tel crime. Elle soutient qu'elle a toujours été bonne et dévouée pour ses maîtres, et elle ajoute qu'elle n'a jamais pu soupçonner que les médecines changées des autopsies, ni les dépositions les plus graves n'ont pu troubler un seul instant !

LA PÊCHE AUX VEAUX MARINS.

On lit dans le *Courrier* de San Francisco :

Presque tous les veaux marins ou amphibies de mer qui ont été envoyés à Woodward's Gardens, aux Etats de l'Est ou en Europe depuis quinze ans, ont été capturés sur les îles de Santa Barbara ou dans le chenal qui avoisine la ville de ce nom.

Chaque année on capture sur les îles susdésignées un plus ou moins grand nombre de ces animaux pour les ménageries des Etats de l'Est, et les individus qui s'occupent de ces sortes d'exhibitions viennent à Santa Barbara réclamer les services des gens de cette localité qui ont l'habitude et l'expérience nécessaires de cette chasse qui n'est pas sans danger.

Le meurtre de n'importe de ces animaux est simple et cependant découvrant et, bien que l'on ne connaîtra pas comment un choix bien difficile de capturer un phoque de taille ordinaire, c'est toujours une tâche ardue de se rendre maître d'un de ces animaux lorsqu'il pèse 1,500 livres et plus, sans le blesser.

Trois ou quatre vaqueros s'approchent des phoques lorsqu'ils sont sur les rochers ou sur la mer ; ils choisissent, parmi ces centaines, la plus grosse mâle, conducteur du troupeau qui, à la vue des chasseurs, se dirige vers l'eau ; lorsque l'animal arrive sur le sable à un endroit convenable pour le capturer, les vaqueros lui jettent en même temps trois lazos, un au cou ; un à l'un de ses appendices postérieurs de derrière ; et le troisième à son appendice caudal et natatoire de derrière, et une seconde l'animal est mis dans l'impossibilité de fuir.

Le lasso qui a saisi l'appendice postérieur prive l'animal de sa puissance de locomotion ; ce lasso, ainsi que ceux qui ont été lancés au cou et à l'un des appendices de devant, étant fixés rapidement aux rochers ou tenus par des hommes qui maintiennent la prise immobile. Lorsqu'on est ainsi bien assuré du phoque, on dépose derrière lui une botte à claire-voie, sans couvercle, préparée d'avance pour l'emporter.

Quand l'animal est étendu de toute sa longueur sur le sable, on le couvre tout à coup de cette boîte qui doit lui servir de prison ; puis on passe de petites cordes sous le phoque et on les fixe sur le sommet de la boîte. Lorsqu'on a ainsi formé comme une espèce de filet sous l'animal, à un signal donné on détache les lazos des rochers et on retourne la boîte sens dessus dessous, le prisonnier y tombe et on remplace les cordes qui ferment l'ouverture par des planches clouées.

Les boîtes que l'on emploie pour enfermer les phoques, sont faites de bardeaux assez épais qui sont cloués sur les voliges des angles et sur les montants des côtés. Elles ont ordinairement quatre pieds de haut, quatre et demi de large et de huit à quatre pieds de long, et sont toujours construites avant que l'animal soit pris. Lorsque celui-ci est ainsi enfermé dans sa cage celle-ci est entourée de fortes cordes après lesquelles on fixe de gros blocs de bois, puis cette boîte et son prisonnier sont mis à l'eau où ils se maintiennent à la surface par l'effet des blocs de bois, et emmenés au sabouner mouillé à quelque distance à bord duquel on les hisse. Les phoques ainsi capturés sont nourris avec du poisson et de l'eau mais ils restent souvent de dix à vingt jours sans manger.

LIBRAIRIE HÉBERT & CIE.—Cette librairie, la seule française de notre ville, est située à l'intersection des rues Bienville et Chartres. On y trouve, en outre des ouvrages de tous les littérateurs et romanciers français, des livres scientifiques et classiques, toutes sortes d'articles pour écoles, de fournitures de bureaux et quarante mille rouleaux de papiers peints à tapisserie. La maison Hébert et Cie, possède une bibliothèque dont peut profiter le public au moyen d'un abonnement modique. On trouvera publié dans les colonnes de l'*Abeille* la liste des œuvres que renferme cette bibliothèque.

QUINCAILLERIE.—Nous signalons au commerce de la ville et de la campagne l'annonce de M. V. Chmielsen, insérée dans une autre partie de ce numéro. On verra en lisant que M. Chmielsen, établi depuis bien des années au coin des rues Bienville et Vieille-Levée, a en magasin un assortiment des plus vastes et des plus variés de quincaillerie française, anglaise, allemande et américaine, de plafonds, tuiles, vernis, vitres, outils de charpentiers, grilles pour cheminées et enfin tous les articles qui se rattachent à sa branche de commerce. M. Chmielsen est, actuellement, à New-York où l'ont appelé ses affaires ; son retour à la Nouvelle-Orléans étant prochain, des ordres de la ville ou de la campagne peuvent lui être adressés avec la certitude qu'ils seront l'objet de ses soins tout particuliers.

PHARMACIE DUCONGE.—Cette pharmacie située rue de Chartres, No 39, est aujourd'hui possédée par M. Auguste Carrouché. Fondée il y a nombre d'années par celui dont elle porte le nom, cette pharmacie est sans contredit, une des mieux tenues du pays. On y trouve, et toujours d'une très grande fraîcheur, un assortiment vaste et varié de médicaments préparés en France, en Angleterre, en Allemagne et en Amérique. M. Carrouché tient essentiellement à conserver à l'établissement cette renommé qui lui a été acquise par son fondateur et qui a fait sa prospérité jusqu'à ce jour. A cette fin, M. Carrouché est toujours prêt à exécuter, avec soins et dans un bref délai, tous les ordres qui pourraient lui être transmis, il fut pris de vomissements violents. Le malheureux se plaignait d'horribles douleurs dans tous les membres, il avait une soif ardente; sa femme était attentive auprès de son lit, empressée à le faire boire, à lui préparer ses potions. Le médecin croyait à une indigestion !

Barthélemy Philip mourut le soir du 31 décembre, des suites de cette indigestion singulière, et, quelques heures après qu'il eut expiré, sa veuve, déjà à demi rassurée, répétait devant les voisins : "Je ne "sais par de celles qui ne veulent pas se "remarier. Il faut bien que quelqu'un "gagne ma vie et celle de mon enfant." Cette fois, la clameur fut si universelle,

VARIÉTÉS.

Un conte des mille et une nuits.

Le "Daily Telegraph" publie le conte oriental suivant qui serait bien le mille et deuxième nuit de Scheherazade :

Un pacha en Orient n'a pas d'un pacha qui avait reçu en cadeau deux plats grecs. Ces volatiles succulents étant fort rares à cette époque, le grand personnage invita son intime à un banquet, dans les plus riches et fraîches dépendances devaient former la mets principal.

Mais un puissant rival, qui désirait aussi vivement une oie à dîner, avait offert 500 piastres au cuisinier pour l'une des têtes : sur quoi le trop vénal serviteur n'était rendu chez le cadi et lui avait tenu ce langage : "Si je donnais une oie à Votre Excellence, j'en tirerions-vous d'affaire en supposant que quelqu'un vienne se plaindre de la disparition d'un autre de ces volatiles ?"

Le marché conclu, les choses se passèrent suivant le programme, même le festin du pacha, où l'absence du rôti n'impressionnant nullement les convives qui se léchaient les doigts.

Or le vendredi qui déclara avec force protestations que les oies "n'étaient convolées."

—Entrappe-la, s'écria le pacha furieux, ou sapa cela je te condamnai chez le cadi pour recevoir le bastonnade.

Le coupable entendre se précipita comme un fou sur le grand'route, se demandant ce qu'il allait faire, lorsque un âne qui passait à sa portée, et qu'il saisit par la queue. Mais l'âne d'Allah," de l'aider à relever sa tête. Il se mit donc à tirer sur la queue de l'âne avec tant de fureur qu'elle lui resta dans la main ! la douane il s'enfuit avec plus de rapidité que jamais, poursuivi par les cris et les imprécations de l'hôte. Dans sa précipitation, il se heurta un peu plus loin contre un chrétien; celui-ci avait une pipe à la bouche; le choc la brisa, et un fragment du tuyau lui creva un œil. Reprenant un course de plus belle, le coupable se jeta au détour d'une rue, dans une douzaine de laide personne la plus hideuse, laquelle, étant dans une position intéressante fut si bouleversée qu'elle en fit une fausse couche sur place. Pourchassé par le mari et par des "capoche"(agents de police), le misérable s'élança comme un ouragan dans l'escalier d'un minaret, et au moment où le muezzin allait l'empêcher, il se précipita du haut de la première terrasse, et dans sa chute tua un Grec assis là avec son frère.

Enfin, l'auteur de tous ces maux fut amené devant le cadi, lequel paraissait plus embarrassé que l'accusé,—on sait pourquoi.

Voici comment ce successeur de Salomon sortit de cette épineuse situation.

D'abord comparut le pacha, qui raconta que son criminel enfoncé avait prétendu que les oies, plumées et dressées, étaient envolées.

—Dontes-lui donc, mon frère, qu'Allah ait le pouvoir de rappeler les morts à la vie ! Crois-moi, ne limitons pas la puissance divine par notre stupide incrédulité. Va en paix !

Vint ensuite l'Anier, tenant à la main la queue de sa bête et demandant justice.

—Donne-lui l'âne, mon fils, pour qu'il le nourrisse jusqu'à ce que sa queue soit repoussée; puis il te sera rendu.

Le chrétien se présente alors, réclamant un châtiment pour celui qui lui avait fait perdre un œil :

—Il devrait, prononça le juge, que l'œil d'un croyant équivaut aux deux yeux d'un infidèle. Permets moi donc de t'arracher l'autre œil et, pour remettre les choses sur pied d'égalité, j'en ferai perdre un à cet infâme cuisinier.

Comme la précédent, cette offre fut repoussée. Ce fut alors le tour du mari de la Bulgare qui exposa ses griefs.

—Par la barbe du Prophète! s'écria le magistrat, je ne vois d'autre moyen que celui-ci : divorce avec ta femme et qu'elle épouse le cuisinier. Plus tard, si la divine fait qu'elle redevienne dans le même état où elle est au moment de son accident, il te la rendra et tout sera réparé.

Cette proposition n'eut pas de succès. On entendit alors le frère du Grec tué, qui réclamait la peine du talion :

—Inshallah ! fit le juge. La précipitation est fille du diable; le coupable devra en porter la peine et ce ne sera que justice. En conséquence, monte au haut du minaret et jette-toi sur le coupable que je ferai placer en bas : si tu le tues, nul n'aura à se plaindre.

Et le Grec quitta la salle sans insister sur l'exécution de la sentence, tandis que tous les assistants louaient la sagesse du cadi, qui dit à l'oreille de l'acquitté ce vrai mot de la fin :

—Surtout, ne m'envois plus jamais d'oie, mon ami.

Réclamations de terres concédées aux vétérans de toutes les guerres, de 1790 et 1855, rédigées par J. Benj. Chandler 101 Canal.

—L'affaire des fameux placards menaçants pour Sa Majesté le roi des Belges et actuellement imputés aux Jésuites, n'est pas la seule dans laquelle la plus misérable devant le tribunal de Bruxelles.

Non-seulement le frère Nicolai, mis en cause par le misérable tapissier Van Hamme, a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu, mais, ainsi que le *Figaro* l'a annoncé dans son *Télégramme*, Van Hamme lui-même a été rendu à son tour à la liberté!

Le Parquet belge a fini par comprendre, ce qu'il était facile de voir dès le début, qu'il n'y avait dans toute cette affaire qu'une mystification d'ivrogne. Or, c'était bien utile de poursuivre un ivrogne, occupé à apparitions ! été deux fois atteint du *delirium tremens*, parce qu'il s'était amusé à faire écrire par un écrivain public un placard séditieux ! Les magistrats de Bruxelles ont estimé que ce n'était vraiment pas la peine d'ouvrir pour si peu le code pénal.

—Trois princes de la science se sont réunis en consultation pour guérir quand même le général X....

Le général, anxieux de savoir ce qui a été décidé à son endroit, somme son domestique....

—Eh bien, mon bon Calino, tu as accompagné ces messieurs jusqu'à la porte; que disaient-ils ?

—Dame, général, ils étaient tous d'un avis différent ; et il y a le gros décoré qui a l'air d'un bon enfant, qui disait comme ça qu'il fallait avoir encore un peu de patience, et qu'à l'autopsie, on connaîtrait la cause de la maladie de mon général !

CANDIDATURES A BORDEAUX.—La *Guienne*, de Bordeaux, annonce une nouvelle candidature pour l'élection législative du 21 août dans la première circonscription de Bordeaux.

"M. Camille Lanoire, conseiller général se présenterait comme républicain catholique, étant membre du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Ferdinand."

Placements avantageux en inventions patentables, notamment, etc., à l'Inventors' Depot, 101 Canal.

Magnifique pièce de quinze sols, et est la seule qui donne le véritable Whisky pour boisson. Ce Whisky étant fait exprès pour boisson, est recommandé par les médecins, comme le plus pur et le plus sain. Il est en vente chez tous les épiciers et pharmaciens. 25 cents la bouteille.

FEUILLETON.

Com. 31 août.

LE SANG DES FINOEL

PAR

ANDRÉ THEURIET.

I.

Une belle après-midi d'octobre. Les maisons de campagne qui bordent la [illegible] Vésinet, à Maréy, étaient [illegible] Aussi [illegible] des draps [illegible] croisées du [illegible] au dehors, [illegible] les persiennes battaient, indiquaient clairement l'intention d'aérer à fond l'appartement, après le récent décès de quelqu'un.

Une jeune fille vêtue de noir se tenait dans l'une des pièces du premier. On devinait de la cour que cette étendue par les terrains et les massifs mélancoliques du parc de Maréy, sur le village en amphithéâtre et sur les hautes futaies d'un beau vert qui le couronnent. Un large pan de mur [illegible] d'arbres [illegible] la même longueur et les échappées [illegible] automnales ; près d'[illegible] [illegible] des châtaignes sous [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]